L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 2 FEVRIER 1873 | 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
DIMANCHE MATIN, 2 FÉVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, sur les lieux, à 10 heures et demie, le fonds d'un magasin situé rue du Canal, entre Dryades et Remparts, consistant en livres fournitures de bureaux, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 158 de la rue Royale — Tout le fonds de P. Israel consistant en marchandises sèches.

Par Louis Stern & Bros., dans leur salle d'encan No 16 rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, au Warehouse Mississippi—[illegible] sacs de café.

ATTENTION!

Le shérif procédera demain à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à la vente publique et adjudication du fonds d'un magasin de livres, fournitures de bureaux, etc., situé rue du Canal, entre celles Dryades et des Remparts. Premier District

Café! Café! — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

NOUVELLE-ORLEANS.

Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro............ 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner *à la semaine* avec les porteurs de l'*Abeille*.

SPECTACLES.

Dimanche, 2 Février 1873.

OPÉRA—Patrie.
VARIÉTÉS—Concert Rubinstein.
ACADÉMIE—Aladin.
ST. CHARLES—Rory O'More.
MUSÉE D'ANATOMIE—40 rue St-Charles.

Affaires de France.

Le télégraphe nous a transmis, cette semaine, des nouvelles de France d'une certaine gravité: d'une part le refus qu'aurait fait M. Thiers d'accepter les projets de décret constitutionnels préparés par le sous-comité de la commission des Trente; de l'autre, la fusion qui se serait accomplie entre les deux branches de la maison de Bourbon.

La mort de Napoléon III, en écartant la possibilité d'une restauration impérialiste immédiate, a fait, probablement, sentir aux princes d'Orléans la nécessité d'un rapprochement avec le chef de la branche aînée des Bourbons. Le comte de Chambord n'ayant pas d'enfant, le comte de Paris, petit fils de Louis Philippe, est son héritier direct. Réunir le parti légitimiste et le parti orléaniste en un seul grand parti royaliste, tel était, depuis longtemps, le rêve de certains personnages qui ont des attaches dans les deux camps, et ils ont profité de l'occasion que leur a fournie la mort de l'Empereur Napoléon pour amener une entente.

Nous ne sommes, cependant, que très incomplètement renseignés sur les bases de cette fusion, si fusion il y a. Une dépêche nous informe que, pour la première fois, les princes d'Orléans ont assisté, le 16 janvier, dans la Chapelle expiatoire, à la messe commémorative de la mort de Louis XVI que, par parenthèse leur grand père avait voté.

Une autre dépêche nous dit que le comte de Paris devait aller rendre visite au comte de Chambord, et que la question du drapeau serait résolue de la façon suivante: Le drapeau tricolore serait maintenu pour l'armée, mais le drapeau blanc serait rétabli comme le drapeau de la royauté. Il n'y a peut être sur ces deux points que des conjectures. Le seul télégramme affirmatif sur la fusion est celui ci:

Paris, 26 janvier.—Les journaux légitimistes reproduisent les paroles du duc de Nemours, qui annonce que l'union des d'Orléans avec la branche aînée de la maison de Bourbon est complète; que sept princes de la famille d'Orléans ont reconnu le comte de Chambord comme le roi légitime de la France.

Si la fusion des royalistes est positive, nous devons nous attendre à de prochaines complications gouvernementales. Nous ne croyons pas que le parti monarchiste essaiera de brusquer le dénouement par une proposition de rétablissement de la monarchie; il est trop prudent pour agir ainsi, avant de s'être assuré de tous les rouages administratifs dans le pays. Sa politique consistera, selon toute probabilité, à ménager la personne de M. Thiers et à le conserver au pouvoir, mais en lui imposant un ministère royaliste qui préparera les voies à une restauration en remplaçant par des monarchistes, les préfets, les sous préfets et les maires républicains.

Les projets constitutionnels, préparés par la commission des trente, tendent évidemment à ce but. Ces projets, d'après un télégramme du 28 janvier, consistent dans la création d'une seconde chambre, dans le vote d'une nouvelle loi électorale, dans une loi sur la responsabilité ministérielle qui forcerait le chef du pouvoir exécutif à prendre des ministres qui soient d'accord avec la majorité de l'assemblée et, enfin, dans une disposition qui restreindrait à certains cas, le privilége, accordé jusqu'ici à M. Thiers, de parler devant l'assemblée.

M. Thiers, touché au vif par ces deux dernières dispositions, a déclaré nettement à M. de Larcy, président de la commission, qu'il n'acceptait pas ces projets et qu'il les combattrait.

Le débat va donc s'engager, devant l'assemblée, sur ces mesures constitutionnelles, et il ne saurait manquer de devenir très passionné. Les royalistes de toutes nuances, unis maintenant, insisteront avec énergie, et laisseront peut-être entrevoir la résolution d'accepter la démission du président, si celui-ci recourait de nouveau à ce moyen qui lui a déjà réussi cinq ou six fois.

M. Thiers, appuyé sur toutes les fractions de la gauche, résistera autant qu'il le pourra. Quant aux impérialistes, qui comptent 30 à 40 voix, ils pourraient bien, dans ce débat, tenir, comme on dit ici, la balance du pouvoir. La droite ne peut pas compter sur une majorité absolue, comme l'a prouvé le vote du 21 janvier, la motion de M. Christophe, nouveau président du centre gauche, motion approuvant la circulaire du ministre de l'instruction publique sur la réforme de l'éducation, ayant été adoptée par 430 voix contre 35, malgré les efforts de la droite qui s'est abstenue.

Il est donc difficile de prévoir ce qui sortira de cette nouvelle crise. Le président ne manquera pas de tirer parti de la conspiration, vraie ou prétendue de l'Internationale, qui a donné lieu à d'assez nombreuses arrestations à Montmartre et dans quelques villes, ainsi que du point noir signalé en Asie. Il invoquera la nécessité de l'union entre les partis pour que le pouvoir exécutif puisse efficacement veiller à la sécurité de l'intérieur et parer aux éventualités qui pourraient surgir au dehors d'une querelle entre la Russie et la Grande Bretagne. En un mot, il cherchera à effrayer les plus timides de ses adversaires et à les rallier à la cause de son pouvoir personnel.

Nous nous contentons d'exposer la situation telle qu'elle nous apparaît sans longs commentaires. Cette manière [illegible] de [illegible] jours reculé devant cet appel au peuple, parce qu'il craignait de donner ainsi la victoire aux impérialistes. Cette crainte doit s'être dissipée, si nous en croyons les réflexions que la mort de Napoléon a inspirées aux journaux républicains. Il nous semble donc que la meilleure politique pour le parti qui doit être, par excellence, le parti de la souveraineté populaire, devrait être de réclamer l'appel au peuple pour le moment où le territoire aura été complétement évacué. Que la France soit mise en demeure de se prononcer librement, loyalement entre la république ou la monarchie et que cette décision mette fin aux dangers que créent les dissensions incessantes des partis. Il nous semble que c'est là la solution rationnelle du problème, et c'est peut être pour cela qu'elle a moins de chances d'être adoptée que toute autre.

Vente de l'Habitation Valcour-Aime.

La grande habitation sucrière avec la raffinerie, appartenant aux héritiers de M. Valcour Aime, et située dans la paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve, a été vendue, hier, 1er février, aux enchères. Elle a été adjugée à M. Burnside moyennant cinquante mille piastres.

Avant la guerre, cette propriété était évaluée à $500,000. L'usine seule avait coûté $200,000. M. Valcour Aime avait dépensé plus de $50,000 pour son jardin qui était le plus beau de la Louisiane. Il y a quatre ans, les héritiers auraient pu retirer de cette propriété deux cent mille piastres, et, l'année dernière encore, ils avaient eu une offre de plus de cent mille piastres.

L'habitation a été vendue par suite de saisie, l'exploitation depuis la mort de M. Valcour Aime, survenue il y a cinq ou six ans, n'ayant donné que des pertes qui avaient créé une dette de trente et quelque mille piastres.

Cet exemple indique à quel point les habitations sucrières ont perdu de leur valeur, par suite de la désorganisation du travail et du manque de bras et de capitaux. Il y a là matière à bien des réflexions.

COMPAGNIE DES LEVÉES. — Nous publions, dans nos colonnes d'annonces, le rapport de M. E. W. Dewees, chairman d'un comité de l'assemblée du Mechanic's Institute, sur les opérations de la Compagnie des Levées. On nous prie d'appeler l'attention du public sur ce document, qui est un composé des travaux de la Compagnie.

JOURNAUX D'EUROPE. — Nos remercîements aux officiers et agents du steamer *Strasburg*, capitaine Barre, venant de Brême, avec escales au Havre, à Santander et à la Havane, pour une liasse de journaux de Londres, du 6 janvier.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un imposant cortége de parents et d'amis accompagnait hier les restes mortels du capitaine C. H. Slocomb au lieu du repos éternel.

Le défunt était généralement aimé et estimé, et sa mort sera vivement regrettée par tous ceux qui l'ont connu.

Le service funèbre a eu lieu à Christ Church, au coin des rues Canal et Dauphine. L'église était comble et une foule considérable stationnait à la porte et dans la rue.

Une députation, composée des membres de l'ancienne compagnie du Washington Artillery, de la Loge de la Louisiane 102, de la compagnie A du régiment d'artillerie légère de la Louisiane, de l'Association de Bienfaisance des Commis et de l'Association de la Foire Agricole et Industrielle, assistait à l'enterrement, ainsi que le corps des Marguilliers du Christ Church, dont le capitaine Slocomb faisait partie au moment de sa mort.

Le défunt avait de nombreux amis et sa perte laisse un vide à la Nouvelle-Orléans, où il était connu comme un bon citoyen au cœur chaud et dévoué.

M. Morgan, l'élu de Pinchback, que MM. Ludeling, Taliaferro et Howell ont jugé convenable d'accepter à la place du juge Kennard, a pris possession de son siége hier, et la Cour Suprême s'est ajournée immédiatement.

L'ami de Pinch n'y restera pas longtemps, nous avons tout lieu de l'espérer.

Le Congrès fédéral ne peut tarder à faire un nettoyage général en Louisiane, et les juges indignes, qui cachent sous l'hermine de la justice leurs honteuses machinations, seront balayés avec les autres intrigants dont l'Etat est infesté.

En annonçant dans notre édition d'hier matin que le grand bal travesti donné par le Club Social de Lee devait avoir lieu hier soir au "Harmony Hall", situé au coin des rues Bienville et Passage de la Bourse, nous nous sommes trompé de date.

C'est samedi prochain, le 8 février, que ce bal aura lieu.

Une querelle sanglante a eu lieu hier matin, vers sept heures, dans le Quatrième District, au coin de la rue Seconde et Fulton, entre deux nègres nommés, l'un Bob Carter et l'autre George Littlejohn; elle a eu pour résultat la mort de Carter.

Voici les détails que nous avons pu recueillir sur cette affaire:

Il paraît que depuis des années, Carter vivait maritalement avec une femme de couleur nommée Annie Deslonde, mais, il y a dix mois environ, ils s'étaient séparés, et Annie avait été se réfugier dans une maison habitée par un vieux nègre du nom de Claiborne Littlejohn.

Carter avait fait déjà plusieurs tentatives de réconciliation, mais toujours sans succès, lorsque, hier matin, il s'est rendu chez Claiborne Littlejohn, pendant l'absence de celui-ci, et a pénétré dans la maison. Il y a trouvé Annie Deslonde, et une vive altercation s'est engagée entre eux.

Un neveu du vieux Claiborne, nommé George Littlejohn, étant en ce moment dans une chambre voisine, a ouvert une porte de communication et a signifié à Carter de quitter immédiatement la place et de ne pas maltraiter une femme sans défense.

Carter a répondu par des insultes et par des coups, et, saisissant un fusil qui avait été laissé dans un coin, a fait feu sur Littlejohn, au moment, où celui-ci rentrait précipitamment dans sa chambre, en fermant la porte derrière lui.

Le coup a porté dans le bois et n'a pas eu d'effet.

L'agresseur s'est retiré alors, mais il est rentré quelques minutes après, et il a trouvé George Littlejohn qui l'attendait, le fusil à la main.

Des mots ont été échangés entre eux, et Little John voyant que Carter s'avançait sur lui, en le menaçant, a épaulé son arme et a fait feu, atteignant son adversaire à la tête et le tuant sur le coup.

La police est accourue alors, mais trop tard, comme toujours, et a arrêté le meurtrier et la femme Annie Little John, comme complice.

Nous avons reçu des billets d'invitation pour le grand bal annuel de la Société de Bienfaisance Suisse, qui sera donné samedi soir, le 22 février, au Harmony Hall, situé au coin des rues Bienville et Passage de la Bourse.

Nous prions le comité d'invitation de recevoir nos remerciements.

Un nègre du nom de William Scott s'est pris de querelle hier [illegible] matin, avec sa tendre épouse, portant le nom de Mary Rahn. William s'est montré galant et a épargné son adversaire féminin; mais Mary, peu touchée de ce procédé, a donné un grand coup de poignard dans le dos de son trop généreux époux et l'a blessé grièvement.

Des voleurs ont essayé de pénétrer hier soir dans le magasin de M. E. B. Hogan, situé au No. 15 rue Crossman; mais un policier qui faisait sa ronde s'est avancé à temps pour mettre les coquins en fuite.

[illegible] préférer un changement de gouvernement ne nous paraît pas digne d'une grande nation. Selon nous, il n'y a qu'une manière convenable de sortir du provisoire, c'est un appel à la nation ellemême, consenti par tous les partis, avec l'engagement, par chacun d'eux, de se soumettre à la décision, quelle qu'elle soit; mais, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, il convient de différer cet appel jusqu'à l'époque de la libération complète du territoire. Le parti républicain a tou-

Le rapport de l'Hôpital de Charité du mois de janvier dernier, constate qu'il a été admis 482 malades, dont 375 hommes et 107 femmes; que 357 malades ont été renvoyés guéris; et qu'il y a eu 95 décès. Il reste en traitement 599 malades, dont 428 hommes et 171 femmes. Au nombre des patients admis, on compte 267 étrangers et 213 natifs des Etats-Unis.

TEMPÉRATURE. — 2 février 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	44	7
12 M.	73	23
3 P. M.	76	24
6 P. M.	63	17

Une dépêche de Rome assure que M. de Corcelle, ayant obtenu du gouvernement français la certitude que des incidents analogues à celui qui a déterminé la retraite de M. de Bourgoing ne pourraient plus se reproduire, accepte le poste d'ambassadeur auprès du saint-siége.

Cette détermination, ajoute la dépêche, a été accueillie avec joie par les catholiques de Rome.

—Un très curieux spectacle, dit le *Figaro*, est offert depuis hier matin aux Parisiens, 8, boulevard St-Denis. C'est la figuration exacte d'un milliard en or, tout en pièces de vingt francs. Les pièces sont en zinc doré et disposées en rouleaux fort bien faits, lesquels constituent un cube de huit mètres de hauteur sur cinq de largeur et trois soixante-quinze de profondeur. Il y entre cent mille rouleaux de cinquante mille francs.

Il a été construit par une dame Desgranges, et lui a coûté plus d'un an de travail. Une foule nombreuse se presse autour de cette curiosité.

(Communicated.)

Notwithstanding the card of Louis Doll in the "Picayune" of yesterday, to the effect, that the fire which destroyed the Crescent City Refinery did not originate in the Building occupied by him as a Coffee and Spice Mill, numerous witnesses can prove the contrary.

TRUTH.

(Communiqué)

Malgré la déclaration faite par Louis Doll dans le "Picayune" d'hier, que le feu qui a détruit le Crescent City Refinery n'a pas pris naissance dans l'édifice où est son moulin à café et à épices, de nombreux témoins peuvent attester le contraire.

VÉRITÉ.

MARIÉ, le 28 janvier, à l'église Ste Anne, par le Rév. Père Turnoine, ALEXANDRE REDON, né dans le département de la Dordogne (France), à Mme Vve CLAUDE DEGALLE, de la Nouvelle-Orléans.

Décédé hier, samedi, 1er février 1873, à 3 1/2 heures P. M., à l'âge de cinquante ans, CHARLES BIENVENU. Les parents et amis des familles Bienvenu, Chastant, Labarre et Jumonville sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu à 4 1/2 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira du dernier domicile du défunt, No 344, rue Villeré, entre Kerlerec et Columbus.

Décédée, hier matin, à dix heures, dame Vve FRANÇOIS GIGNAC, née Célestine Vila. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Robertson, entre Ste-Anne et Dumaine.

De la part de ses enfants.

AVIS D'ENTERREMENT.

Les funérailles de SARAH M. CHAPPELL, épouse de Henry C. Dibble, auront lieu aujourd'hui, dimanche, 2 février 1873, à 11 heures du matin. Le convoi partira de la résidence de son mari, au No. 244 de la rue Baronne, où la cérémonie religieuse aura lieu.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme de Mme JESUM, VENDREDI prochain, 7 février, à 7 heures du matin, à l'Eglise Ste-Anne, rue St-Philippe. Les amis et connaissances sont priés d'assister à cette cérémonie religieuse.

De la part de son époux.

IN MEMORIAM.

A une réunion des Directeurs du Mechanics' and Agricultural Fair Association, de la Louisiane, qui a eu lieu le 31 janvier 1873, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptés à l'unanimité:

Puisqu'il a plu à la Divine Providence de nous enlever notre cher et bien-aimé collaborateur; et, puisque, reconnaissant en lui le citoyen désintéressé et animé du bien public; l'ami dévoué des pauvres et des nécessiteux, l'homme chez qui tous les éléments d'une véritable humanité étaient merveilleusement concentrés; et croyant que la mort d'un tel homme est une calamité pour la société, pour cette communauté et pour tout l'Etat de la Louisiane,

Il est résolu:

Que cette association, par la mort de C. H. SLOCOMB, perd un de ses meilleurs membres, un membre dont l'âme et l'infatigable énergie furent à cette institution pendant toute son existence, et dont la perte est irréparable pour elle;

Que, nous désirons exprimer à sa famille et à ses parents affligés, notre profonde sympathie pour la grande perte qu'ils viennent de faire;

Que, une copie de ces résolutions soit transmise à sa famille et publiée.

I. N. MARKS, Président.
LUTHER HOMES, Secrétaire. 2 fév—1

Salle de l'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane.

1er Février 1873.

A une réunion des membres de cette Association, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Attendu, qu'il a plu à la Providence, dont les vues sont impénétrables, de retirer de cette terre, notre membre honoraire, C. H. SLOCOMB,—sa perte est une calamité publique, mais son nom restera gravé dans notre mémoire, et son exemple ne sera pas perdu pour nous.

Nous nous souviendrons toujours de sa noble conduite et de ses efforts constants pour alléger les souffrances des malheureux et des nécessiteux. — La communauté tout entière est frappée par sa mort.

Il est donc résolu, que sa mort est pour nous une perte irréparable; et que la ville perd en lui un de ses meilleurs citoyens; les pauvres, un ami et un bienfaiteur.

Résolu, en outre, que nous présentons à sa mère et à sa veuve, nos compliments sincères de condoléance, dans cette heure de douleur et d'épreuve pour elles.

Nous adressons nos prières à Celui qui régit les cieux et la terre; car notre malheur est allégé par la pensée consolante, que celui que nous pleurons est dans le lieu du repos éternel.

Il est résolu, en outre, qu'une copie de ces résolutions soit publiée et envoyée aux parents du défunt, et que la salle de notre Association soit drapée de noir pendant trente jours.

IN MEMORIAM.

A une réunion des Membres du ci-devant Bataillon du "Washington Artillerie" qui a eu lieu le 1er jour de février 1873, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptées:

Puisque notre frère d'armes, CUTHBERT H. SLOCOMB, a terminé son pèlerinage sur cette terre, dans la maturité de sa vie et en pleine vigueur de sa force morale et intellectuelle, et a été transporté dans les hautes sphères;

Il est résolu:

Que, nous, ses frères d'armes, chérirons éternellement sa mémoire comme un qui était toujours le premier au danger, en qui la bravoure était alliée à la noblesse, d'une âme noble et possédant toutes les vertus qui rendent l'homme cher à l'homme;

Que, nous exprimons respectueusement nos sympathies à sa famille, qui pleure la mort de son cher et honoré membre;

Que, une copie de ces résolutions soit transmise à sa famille et publiée dans les journaux quotidiens.

J. B. WALTON, Président.
W. M. OWEN,
JNO. B. RICHARDSON,
A. HERO, Jr.,
B. F. ESHLEMAN,
JAS. F. GRIFFIN,
du Comité.
2 fév—1

Salle de l'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane,

1er Février 1873.

A une réunion de cette Association, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Attendu qu'il a plu au Souverain Maître de l'Univers de rappeler à lui notre membre honoraire Hugh McCloskey et de le placer dans un monde meilleur, et que tout en nous soumettant aux décrets de la Providence, nous déplorons sa perte,

Il est donc Résolu; que sa mort est pour nous une perte irréparable.

Résolu en outre, que nous offrons à sa veuve et à ses neveux, plongés dans la douleur et dans l'affliction, nos condoléances et joignons nos larmes aux leurs;

Résolu en outre; que nous perdons un membre zélé, la communauté un citoyen estimable, et la veuve et l'orphelin un ami sincère;

Résolu en outre, que ces résolutions soient publiées et qu'une copie soit envoyée à la famille du défunt et que la salle [illegible] de cette Association soit drapée de noir pendant trente jours.

M. McCloskey réunissait en lui toutes les qualités et les orphelins dont il était le bienfaiteur feront souvent verser des larmes sur sa tombe.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, No 19 de la rue du Camp. — Nlle-Orléans, 1er février 1873. — Avis est donné aux membres de cette Société, de la mort de WM. WEISS, décédé, à la Nlle-Orléans, le 7 août 1872; de la mort de CONRAD KAISER, décédé, à la Nlle-Orléans, le 28 août 1872; de la mort de JOHN FELDEN, décédé, à la Nlle-Orléans, le 2 septembre 1872; de la mort de HENRY HILLEBRAND, décédé, à la Nlle-Orléans, le 6 septembre 1872. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la Compagnie, No 19 de la rue du Camp et de payer $1 50 par décès, d'ici au 11 mars 1873, à quatre heures de l'après-midi.

R. W. YOUNG, Secrétaire.
2 févr—ar

TAPIS ET RIDEAUX.

17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS.
TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES etc., etc. 2fév—et—PP

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

CE Sirop est un médicament depuis longtemps accepté pour toutes les maladies de la poitrine et du poumon, dont l'efficacité a été consacrée par plus de quarante années d'expérience, et qui a toujours produit les effets les plus bienfaisants dans tous les cas de rhume, de toux, d'asthme, de bronchite, de laryngite, d'influenza, d'inflammation de la gorge, de l'estomac ou de l'intestin, de crachement de sang, de coqueluche, etc., etc., etc.

Il est très agréable au goût et ne fermente jamais, ce qui est une grande économie pour le consommateur.

PRIX, UNE PIASTRE LA BOUTEILLE.

—A vendre par—

Wheelock, Finlay & Co.; Ball & Lyons; E. J. Hart & Co.; Frederickson & Hartè; L. Montonne & Co.; T. R. Finlay; H. Curtius; G. J. Mattingly; G. Meyer; St-Cyr; Fourcade; Alain & Gaudet; Steenson; Pfefferle; Jurlskwites, et en général par tous les principaux pharmaciens.

E. P. DUCONGÉ, Propriétaire,
No 39, Rue de Chartres.
11 janv—1m—PP—vde

AVIS.

LES membres de la Société des Marchands de Lait de la Nouvelle-Orléans sont priés d'assister à une réunion de la Société qui aura lieu, lundi, 3 février, à onze heures et demie, au local habituel "Café des Améliorations", coin Toulouse et Remparts.

La plus grande ponctualité est requise, car des affaires de haute importance seront traitées.

Par ordre du président.

PIERRE CANTEROU,
Secrétaire.
2fév—1t

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Loge St-André No 4, sous la jur∴ du Sup∴ Cons∴ de la Louisiane—Tous les membres de la Resp∴ Loge St-André No 4, sont requis d'être ponctuels à la séance du 3 février prochain, à 7 1/2 heures du soir, pour l'initiation de plusieurs prof∴

Tous les FF∴ de la jur∴ sont fraternellement invités à y assister.

Par mandement du V∴ M∴ A. BERTEL.
1er fév—2 GEO. ED. HEFF, secrétaire.

Archiconfrérie des Mères Chrétiennes.—La Fête de la PURIFICATION DE LA STE VIERGE, étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis, à 6 heures, dimanche, 2 février. 1fév—

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, No 120 rue Commune.—Une élection de Directeurs, devant servir, pendant une année, à partir du second lundi d'avril prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie LUNDI 17 février, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. P. ROUX,
Secrétaire.
2 fév—au 17

LIQUIDATION POSITIVE

—DE—

L'immense Etablissement de Marchandises Sèches

—DE—

M. REIMAN & CO.,

131..........Rue du Canal..........131
(Bâtisses Touro)
—ET—

Magasin à Louer

A TRÈS BON COMPTE,

Pour Cause de Départ.

On pourra en prendre possession immédiatement si on le désire.

Notre vente est sans réserve, POUR DU COMPTANT SEULEMENT, et doit être terminée pour le 22 du courant.

Notre intention est de n'emporter avec nous rien de notre stock. Pour cela nous sommes obligés de faire de

Grands Sacrifices.

Aux incrédules, nous disons: Venez juger par vous-mêmes.

Les avantages que nous offrons sont si nombreux qu'on ne peut vraiment pas attendre que nous en fassions l'énumération.

Nous avons effacé notre marque de prix, décidés que nous sommes à vendre dorénavant nos marchandises pour ce qu'elles produiront.

Sans avoir égard au prix coûtant actuel du gros.

Venez vite, car vous n'avez que quelques jours pour monter votre garde-robes pour un montant insignifiant.

M. REIMAN & Co.
Au No 131 rue du Canal,
2 fév—1f—PP Bâtisses Touro.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1873.

Aux clients du "North British and Mercantile Insurance Company," et au public en général:

COMME des rumeurs non fondées, que cette compagnie ne réglerait point les pertes faites à cette agence, sur la base de règlements semblables, faits par les compagnies locales, et que le règlement de toutes les pertes étant référé au bureau de Londres, cet circulé, ceci est pour déclarer que les dites rumeurs sont basement fabriquées et que nous sommes dûment autorisés à régler toutes pertes en cette ville sur une échelle aussi libérale qu'aucune des compagnies locales, nos polices étant en tous points réglées identiquement aux leurs.

FITZGERALD & VANDERFORD,
Agents.
2 fév—2t PP No 2, rue Carondelet.

Avis.

MR. A. CRESSON, RUE BOURBON, entre St-Louis et Conti, a l'honneur d'annoncer au public qu'il s'est associé à un des principaux ouvriers de son père, en prenant la suite de ses affaires.

Peinture, Vitrerie, Blanchissage, Tapisserie, Enseignes, Décors, Dorure et similaires en tous genres. Le tout fait avec soin et promptitude.
2 fév—8f

HOYT & WILCOX,

Marchands Commissionnaires de Beurre et de Fromage,
AU No 64 DE LA RUE TCHOUPITOULAS,
Nouvelle-Orléans.

BEURRE. BEURRE. FROMAGE.

200 firquins Beurre Goshen de premier choix
50 baquets do do do
50 caisses de boîtes de 10 livres, garanti,
14 do do 5 livres, do
100 firquins Beurre de l'Ouest de choix,
50 barils do do
75 colis Beurre [illegible] en rouleau,
50 boîtes Fromage à la crème, de New-York, qualité de choix. 2 fév—3f

HOYT & WILCOX,

Marchands Commissionnaires de Beurre et de Fromage,
AU No 64 DE LA RUE TCHOUPITOULAS,
Nouvelle-Orléans.

Viandes de Choix, de New-York, passées au sucre.

30 barils Jambons de choix, passés au sucre et non fourrés,
15 tierçons Jambons de choix, passés au sucre et non fourrés,
20 barils Breakfast Bacon de choix, passé au sucre et non fourrés,
15 caisses Breakfast Bacon de choix, passé au sucre et non fourrés,
10 barils Epaules de choix, passées au sucre et non fourrées,
10 caisses Epaules de [illegible] passées au sucre et [illegible]
Langues de boeuf, de Fulton Market,
Boeuf fumé, de Fulton Market. 2 fév—3f

VINS BLANCS, &c.

6 Barriques VINS BLANCS Entre deux mers,
30 barils Do
5 caisses PETITS POIS au naturel 1862 boîtes,
2 " CHAMPIGNONS Idem boîtes,
2 " CÈPES à l'huile 1862
3 " TRUFFES 1863
En magasin et à vendre par
AMÉDÉE COUTURIE,
2fév—3f No 38, rue Vieille-Levée

A Vendre,

Pour cause de changement d'affaires.

UN CAFÉ situé rue Dumaine, No 22, entre Tréme et Franklin, à des conditions libérales. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 2 fév—3t

Rapport sur la Compagnie de Levées.

MR. DEWEES, de la Rivière Rouge, président du comité des terres et levées, a présenté le rapport suivant:

A l'honorable Orateur et aux membres de la Chambre des Représentants:

Votre comité de terres et de levées ayant été chargé de faire un rapport sur l'état de la Compagnie de Levées de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est acquitté de ce devoir. Il vous présente le résultat de son examen, avec les renseignements qu'il a pu recueillir.

La Compagnie de Levées a été incorporée, en vertu des lois générales de l'Etat, au commencement de février 1871. Dans le courant du même mois et de la même année, elle s'engagea envers l'Etat, à construire et maintenir de bonnes levées sur la rive du fleuve Mississipi, sur tous les cours d'eau et rivières de la Louisiane qui se jettent dans ce fleuve. Les conditions et stipulations se trouvent dans le contrat.

La Compagnie de Levées, bien qu'organisée en février 1871, ne saurait être considérée comme ayant commencé à exister avant le mois de décembre de la même année.

Les fondateurs, par suite du manque de fonds, ne purent pas remplir les conditions de leur marché; de février à décembre elle n'avait encore rien fait. Les crues d'eau du printemps de 1871 (les plus considérables que nous ayons jamais eues) avaient laissé les levées, des deux côtés du fleuve, de la ligne de l'Arkansas à la Balise, dans le pire des états; elles coûtent souvent et en beaucoup d'endroits. Il fallait en construire de deux cent cinquante à trois cent soixante afin de protéger les sections les plus riches de la Louisiane et prévenir l'inondation des chemins de fer qui relient la Nlle-Orléans avec le Nord et avec le Texas. Les choses en étaient là au commencement 1871.

Qui devait construire ces levées, dont quelques unes étaient les plus grandes de l'Etat? La question était d'une importance vitale pour ceux qui habitaient les terres d'alluvion et pour ceux qui prenaient du commerce basé sur le produit de ces terrains. Il n'y avait pas de loi qui autorisât les autorités à agir. Les propriétaires riverains, qui étaient menacés de la ruine, étaient dans l'impossibilité de se protéger; la compagnie n'avait alors aucunes ressources. En présence d'un péril état de choses, plusieurs citoyens, la plupart grands propriétaires de terres, résolurent d'acquérir le contrôle de la Compagnie de Levées et, à l'aide de cette organisation, de réparer les levées, et, autant que possible, de mettre les terres à l'abri de l'inondation. Ayant réussi dans leur tentative, ils versèrent, tout d'abord, dans la caisse de la Compagnie, la somme de $200,000, qui, au bout de quelques mois, fut portée à plus de $400,000.

Munie de ce capital et forte du crédit qu'il lui donnait, elle se mit énergiquement à l'œuvre. Nous avons constaté, après examen, que de décembre 1871 — date de l'organisation — à avril 1872, la Compagnie construisit 122 levées (1,[illegible] de yardes cubes) qui lui coûtèrent $474,477 71. Cet immense travail fut achevé et payé avant qu'aucun reçu de l'Etat une seule piastre, soit en bons garantis ou en taxes. Elle toucha le premier montant le 23 avril 1872. Si la Compagnie n'avait pas agi à temps, ailes principales levées n'avaient pas été achevées, si enfin, on s'avait pas évité les terribles pertes qu'aurait occasionnées une inondation générale, la moitié des terres d'alluvion auraient été dans l'eau et le découragement de l'autre moitié en eut beaucoup souffert.

En octobre 1872, le nombre des levées construites était au-delà de 279 — moyennant de plus de 2,000,000 yardes. Le tout avait coûté plus de $600,000.

A la même date, la compagnie avait reçu de l'Etat $602,000. Elle a, depuis le 1er octobre, continué les travaux sur d'autres levées; elle a achevé et elle fait construire, en ce moment, environ 1,[illegible] yardes cubes qui, d'après l'évaluation, coûteront $[illegible]0.

La compagnie a reçu de l'Etat, du 1er octobre 1872 au 1er janvier 1873, $[illegible]

Coût des travaux achevés	$[illegible]	
Coût des travaux presque achevés	[illegible]	$[illegible]
Reçu de l'Etat depuis le 1er janvier		[illegible]
Montant tiré des ressources de la compagnie		$[illegible]

Le coût de construction de levées, non compris les honoraires d'ingénieurs, etc., a été de vingt-cinq à soixante-huit cents par yarde cube, suivant la hauteur de la levée, la nature du sol (sol du champs, absence ou présence de bayous ou de marais). Les contracteurs ont reçu une moyenne d'environ trente-huit cents par yarde cube. [illegible] avant que la compagnie ne se chargeât de ces travaux, l'Etat s'engageait à payer soixante cents par yarde cube, à bien des contracteurs. Lorsqu'on exige que la compagnie, après avoir achevé les travaux, garde ses levées en parfait état pendant vingt-un ans, sous peine de dommages en cas d'inondation.

La question de l'utilité d'une compagnie de levées ou d'une organisation quelconque pour construire et réparer les levées, exiger une garantie. Parmi les levées peu nombreuses de ce qui offre la garantie d'une destruction complète! Ceux qui ont la plus petite connaissance de la topographie de la Louisiane et qui comprennent la lutte [illegible] conserver ou abandonner le pays. Il y a bien des moyens de les conserver.

Premièrement: Par les efforts des propriétaires riverains; cela est complètement impraticable. Il serait tout aussi raisonnable d'exiger d'une personne chez qui un incendie éclaterait d'éteindre le feu sans secours que de faire supporter aux riverains le fardeau de refaire en propre levées. Pour bien des coups de rapports, l'effet serait le même sur d'autres, car la perte, comme dans les cas d'incendie, s'étend souvent bien au-delà du point où le désastre a eu lieu. Comme il serait impossible de forcer chaque individu à contribuer au travail, que, dans bien des cas, le coût excéderait la valeur de la terre à protéger, l'inondation de l'inondation.

Deuxièmement: L'Etat peut construire les levées par l'entremise de commissaires, ayant pour son nom, mais sans responsabilité et n'ayant qu'un intérêt général. On a fait l'essai de ce système de 1866 à 1877, inclusivement, sous différents bureaux de commissaires; l'expérience a prouvé qu'il est inefficace et des plus dispendieux. Dans le cours de ces quatre années, l'Etat a émis des bons s'élevant à $4,000,000 et fait des allocations en argent pour construire 12,000,000 de yardes cubes,—ce qui porte chaque de celle à 80 cents la yarde cube.

Le troisième système qui est celui qu'on a adopté aujourd'hui, pour la première fois, c'est-à-dire celui qui consiste à contracter avec une compagnie incorporée et responsable pour la construction et l'entretien des levées, à l'aide de taxes spéciales. Il est établi que les levées à faire seront réparées de façon à garantir la sécurité en cas de dommages en cas d'inondation. Ces conditions, qui font que la compagnie est intéressée à nous donner des levées durables, à [illegible] le public des garanties qu'il n'a jamais eues.

Quoique la mise en opération ne date que d'un an, les travaux sont assez nombreux pour établir l'efficacité, les avantages et la supériorité de ce nouveau système, sous le double rapport des frais et de la sûreté.

Le temps a démontré que certaines changements dans le marché conclu avec la compagnie de levée sont nécessaires au profit de l'Etat et aux intérêts de la compagnie. Votre comité les propose dans un bill.

E. W. DEWEES, Président,
J. A. JUDICE,
J. P. NELSON,
ARTHUR ANTOINE,
JOHN HEDGEPATH,
H. MAHONEY,
JAMES HEFFNER.

QUELQUES-UNES des nombreuses et remarquables GUERISONS opérées par le Dr. Porter dans cette ville.

"LES OBSTACLES ONT ÉTÉ FAITS POUR ÊTRE SURMONTÉS."

J'affirme avoir traité avec succès des centaines de malades à la Nouvelle-Orléans depuis trois mois, lesquels témoignent avec reconnaissance de mon habileté à guérir toute espèce de maladies. Lisez quelques-unes des nombreuses attestations que j'ai entre les mains et qui émanent de malades complètement guéris:

RHUMATISME.

La fille du Rév. Dr. Kissenbaum, No. [illegible] Felicity Road, qui souffrait de rhumatismes depuis plusieurs mois, n'ayant pu être soulagée par les remèdes qui lui étaient administrés, a été promptement guérie par le Dr. Porter.

ASTHME.

La fille de M. Charles Johnson, 112 rue Thalie, souffrait beaucoup de l'asthme, et on ne pensait pas qu'elle pût vivre au-delà de quelques mois. Parfaitement guérie au moyen du traitement magnétique. Les personnes ayant la même maladie ne devraient pas manquer d'aller voir cette jeune personne.

LES SOURDS-MUETS ENTENDENT ET PARLENT.

La petite fille de Wm. Feldner, coin First et Chippewa, était complètement sourde et muette. L'ouïe a été promptement restaurée après un court traitement magnétique du Dr. Porter, et la parole lui revient rapidement.

RHUMATISME ET NEVRALGIE.

Mme M. Wilson, 182 rue Calliope, souffrait continuellement de rhumatismes et de névralgie depuis 5 ans. Guérie par le Dr. Porter après quatre visites. On peut s'adresser à elle.

CHORÉE OU DANSE DE SAINT-GUI

Joseph Greenwald, rue de la Levée, entre Adam et Burdeau, 8a fille, en proie à la danse de Saint-Gui, ne pouvait plus commander à ses membres; elle a été guérie par le Dr. Porter après deux semaines de traitement.

CURE REMARQUABLE DE PARALYSIE.

Miss Elizabeth Paul, demeurant avec Mme Morris, No 105 rue du Canal, était presque complètement paralysée du côté droit depuis plus de trois ans; elle ne pouvait pas marcher sans aide et ne pouvait se servir de son bras. Elle a été guérie par le Dr. Porter après trois séances, et elle peut maintenant vaquer à ses occupations habituelles.

MALADIE DE LA MOELLE ÉPINIÈRE, DYSPEPSIE, FAIBLESSE NERVEUSE ET PALPITATIONS DU CŒUR.

M. Cornelius Riordan, 128 rue Liberty, souffrait beaucoup d'une affection de la moelle épinière et de faiblesse nerveuse, avec symptômes de paralysie. Il était aussi affligé de dyspepsie et de palpitations du cœur, depuis plus de trois ans. Il avait consulté sans succès les meilleurs médecins de la ville et dépensé à peu près 1,000 piastres. Il a été complétement guéri par le Dr. Porter, après quelques semaines de traitement, et pèse maintenant 25 livres de plus. Les personnes atteintes de la même maladie ferent bien d'aller voir M. Riordan.

Pour d'autres attestations, s'adresser à

L'APPARTEMENT DU DOCTEUR,
249 rue du Camp,

Où on peut le consulter tous les jours de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

Clinique au Turner Hall,

Tous les samedis, de 9 à 11 heures du matin.

Au bénéfice des pauvres. Tous ceux qui douteraient de la merveilleuse puissance magnétique du docteur sur les malades, sont invités à assister à sa clinique. Ils seront convaincus.

Consultations gratis. 2 fév—1[illegible]

Demande de Pension.

UN Monsieur, récemment arrivé, et désirant apprendre le français, voudrait prendre pension dans une famille française ou créole. S'adresser par lettre à A. B., bureau de "l'Abeille." 1 fév—2t

Couturière en Linge.

UNE jeune fille Française désire trouver une place de couturière en linge dans une famille américaine. S'adresser, Poste restante, aux initiales M. M. 1er fév—3t

Avis.

ON demande un homme pour conduire une charrette et vendre en ville des liqueurs et sirops. Ecrire au No. 377, Post office. De bonnes références seront exigées. 2 fév—3t

Demande.

ON demande UNE DOMESTIQUE blanche, pour faire le ménage et aider à soigner, pour une famille de trois personnes. S'adresser au No 165, rue du Canal, entre 10 heures et midi. 31 janv—1t

Vente pour solder un grand stock frais et assorti, de

MARCHANDISES D'HIVER.

THEODOR DANZIGER & SON,

No. 203......RUE DU CANAL......203.
Entre les rues Bourgogne et Remparts.

A partir de LUNDI, 3 du courant, nous vendrons le solde de notre stock, très-bien assorti, aux prix coûtants et au-dessous, afin de faire de la place pour nos nouvelles MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

Les dames désireuses de faire leurs emplettes à de bonnes conditions feront bien de venir chez nous avant d'acheter ailleurs.

THÉO. DANZIGER & CO,
2fév—1,PP No 203, rue du Canal.

Avis. Avis. Avis.

IL faudra quelques jours seulement pour écouler le

STOCK FRAIS
DE LINGERIE DE MESSIEURS

Aux prix annoncés sur les petites affiches.

J. G. BERMEL,
1 fév—2t No. 131 de la rue du Canal.

Western Union Telegraph Company.

RÉDUCTION DE TAUX.

A DATER du 1er février, le prix le plus élevé des messages de dix mots, transmis de tous les bureaux sera de $2 50, mais les messages non-payés transmis du Nevada, de la Californie, de l'Orégon, du Territoire de Washington et de la Colombie Anglaise coûteront $2 75, et le montant en sera réclamé ici, sur livraison.

DAVID FLANERY,
1 fév—2t Surintendant.

AVIS.

Bureaux de l'Union française, rue St. Louis, No. 9.

COURS D'ANGLAIS, GRATUIT.

CONFORMÉMENT à l'Article 9 du Titre VIII des "Statuts Organiques", et en vertu d'une décision prise par le Conseil de Direction dans la séance du 26 février 1873 un cours d'anglais gratuit sera ouvert, le premier lundi de février, au siége Social, rue St Louis, 9. Ce cours aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir.

Les personnes qui désirent le suivre sont priées de s'inscrire au Bureau de la Société, où une carte d'admission leur sera délivrée.

Le Secrétaire,
29 janv—1t PP A. GÉRARD.

TIRAGE DE LA

Grande Loterie d'Objets d'Art,

—AU PROFIT—

DE LA FOIRE DIOCÉSAINE,

Sous le patronage de Mgr. l'Archevêque.

CETTE Loterie, de 1500 billets seulement, qui offre 60 lots garantis d'une valeur totale de plus de 1500 piastres, sera tirée jeudi prochain, 6 février, en présence de Mgr. l'Archevêque, aux bureaux de l'Propagateur Catholique.

Le premier numéro sortant gagnera une boîte d'argenterie française d'une valeur de $300; le second numéro gagnera une bague en diamant d'une valeur de $150; et le troisième et quatrième numéros gagneront chacun une montre de dame, en or, valant $80. Les numéros suivants gagneront des lots de valeur artistique.

Prix du Billet: 1 piastre.

En vente au No 204, rue de Chartres, au bureau du "Propagateur Catholique." 28janv—tu ette

Grande Réduction de Prix en MARCHANDISES D'HIVER —PAR—

BARRIÈRE,

123 ...... RUE DU CANAL 123

A PARTIR de LUNDI, 27 courant, nous offrirons les articles suivants à des prix excessivement réduits, afin d'en assurer le prompt écoulement:

Toutes nos ETOFFES D'HIVER pour robes.
Tous nos MANTEAUX.
Tous nos CHALES.
COUVERTURES pour lits.

Notre bel assortiment de Bas Cachemire Français pour dames et fillettes, ainsi que la balance de notre stock qui ne se peut pas varié.

Nous invitons les Dames de la ville et de la campagne à venir examiner nos MARCHANDISES et s'assurer de leurs prix modérés.

F. G. & C. W. BARRIÈRE.
26 janv—2 sem—dim mar mer jeu PP

Avis Médical Important.

Le Dr E. de F. CURTIS,

Auteur de "Manhood," — traité sur le mariage, etc.

A l'honneur d'annoncer à ses clients de Red River qu'en son importance il a appelé à la Nouvelle-Orléans et qu'il y restera un mois. Il pourra consulter

Au No 9 de la rue des Remparts, entre Canal et Douane,

tous les jours, de 10 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi et de 6 à 8 heures du soir; le dimanche, de 11 à 2 heures.

Il s'occupe depuis vingt années du traitement des MALADIES NERVEUSES PROVENANT DE LA DÉBILITÉ PHYSIQUE, DE L'ÉPUISEMENT, DES ABUS ET D'AUTRES AFFECTIONS.

Il s'adresse particulièrement aux personnes qui ont eu recours aux soins ces conseils qui n'ont pu être guéris. La médecine, concernant la guérison des maladies par et au [illegible] de la fameuse ce qu'il s'y a poursuivi remèdes.

Le traitement du Dr E. de F. CURTIS est tel que non seulement il soulage sur-le-champ, mais qu'il amène une guérison radicale.

"Medical Times" s'exprime ainsi: Le système du Dr E. de F. Curtis, résultat de vingt années de pratique heureuse, diffère de tous les autres et le recommande aux malades pour trouver [illegible] moyen soulagement [illegible].

MANHOOD. (Vieillesse.)
(Deux cents éditions.)

Ouvrage revu et corrigé par E. de F. Curtis, M. D., F. R. C. S., etc.

Aussi curieux des contingentes turcs.

C'est un essai sur la cause et la guérison d'un déclin prématuré. L'orateur y explique comment on perd et comment on recouvre la santé. Il y traite des obstacles au mariage, le traitement que l'on doit à la déchéance de vitalité, etc. Il y donne en outre le fruit de vingt ans de pratique et de succès.

CURTIS ON MANHOOD.—De la virilité, par Curtis.—Il n'est personne, dans la société qui ne soit forcé de voir l'utilité de cet ouvrage.—Times.

CURTIS ON MANHOOD.—Les jeunes gens devraient lire cet ouvrage pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne peut faire de mal à personne.—Gazette médicale de Londres.

Prix: 50 cents. Par la poste, s'adresser à l'auteur, le Dr E. de F. CURTIS, No 9 de la rue des Remparts, Nouvelle-Orléans.

Le Dr Curtis insiste encore auprès des malades qui lui ont écrit, sur la nécessité d'une entrevue. Il ne quitte jamais les clients de son endroit et ne peut rester plus d'un mois à la Nouvelle-Orléans. 9janv—1m—PP

PRÉPARATION ARMÉNIENNE DE METZ POUR FORTIFIER LES CHEVEUX—Ceci la meilleure préparation qu'aurait jamais inventée pour faire croître, fortifier, conserver et embellir les Cheveux. Flacon Poncel. Le prix en est de 75 cents.—ZOZODONT ou SPÉCIFIQUE BOTANIQUE pour les maux de dents et de [illegible], qu'ils soulagent instantanément, pour les boutons, les rousseurs, et tout ce qui a la beauté du teint. Prix, 35 cents.

LOUIS S. METZ, propriétaire, au laboratoire du coin des rues Bienville et Prieur.—WHEELOCK, FINLEY & CO., agents à la Nlle-Orléans.—En vente chez tous les pharmaciens, et chez tous les parfumeurs. 18 dec et dim PP

Avis.

AYANT vendu tout mon stock de Drogues, Médicaments (brevetés et autres), Produits chimiques, etc., No 3 Chartres à M. Auguste Carrouche, je prends la liberté de le recommander à mes amis et clients, et je sollicite en sa faveur l'appui et le patronage qu'ils m'ont toujours si libéralement accordé depuis quarante ans.

F. P. DUCONGÉ.

Toutes les réclamations qu'on pourrait avoir contre moi doivent être présentées immédiatement.

Nlle-Orléans, 25 janvier 1873.

Le soussigné, en signant l'avis ci-dessus au public, prend la liberté d'offrir ses services aux amis et aux clients de la maison. Il fera tous ses efforts pour assurer le maintien de leur patronage à l'ancienne pharmacie No 39 de la rue de Chartres.

S. A. CARROUCHE.

28 janvier 1873. 26 jan—1m dmer v

RHUMES. ASTHME.

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume des Navets Indiens.

Préparé et à vendre par
E. LAPLACE, Pharmacien,
33 et 35 Champs-Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
29 janv—1m 1[illegible]

LE GRAND

AMER SARRACENIA,

PRÉPARÉ PAR

Le Dr. JOS. TUCKER,

DE MOBILE, ALA.,

Se vend maintenant

A la Nouvelle-Orléans.

L'IMMENSE demande de ce délicieux Tonique dans l'Arizona, au Mississipi et en Géorgie, avait, jusqu'à présent, empêché le propriétaire de remplir les ordres transmis de la Louisiane. On peut se procurer l'Amer chez MM.

SCHMIDT & ZIEGLER, Grocers,
FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens,

Chez les grocers et les pharmaciens en général et dans tous les salons populaires.

Demandez un exemplaire de "Bob and his friends"; il ne vous coûtera rien.

TORY & BUTLER,
Agents pour la vente en gros,
29janv—1m9lep Au No. 39 de la rue Magazine.

Aux Habitants de la ville et de la campagne.

GRANDE RÉDUCTION de PRIX AU MAGASIN DE VARIÉTÉS

COIN ST. LOUIS ET ROYALE.

BRICE SEMBRE,

A PARTIR d'AUJOURD'HUI, vendra, à grand sacrifice, tout son stock de MARCHANDISES FRANÇAISES, comprenant—

MERCERIE de Paris. Franges soie noire, Guipures, Dentelles, Boutons de toutes sortes, Corsets français, Manchons, Fourrures, Mouchoirs pour dames, unis et brodés; Soies à coudre, Canevas, Coton pour crochet, Bas pour femmes et fillettes.

Grand choix de GANTS DE PEAU.

BIJOUTERIE JAIS. Eventails pour soirées et mariages, Rubans, Cravates de dames, etc., etc.

Les Messieurs trouveront toujours chez lui un assortiment complet de CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, Cols bolle, Chaussettes, Gilets de peau, Cologne, Mouchoirs, Foulards de Lyon, Peignes, Brosserie

Grande variété de Cravates, Porte-Monnaie, CANNES et PARAPLUIES.

PARFUMERIE française garantie.
PANIERS ordinaires, Paniers fins.
JOUETS d'enfants, Voitures, Vélocipèdes, vendus à prix coûtant.

Pour Bals—MASQUES soie, Masques fil de fer, Perles dorées, Perles blanches, Perles couleur.

GANTS blancs bon marché.

Grande spécialité d'EN-TOUT-CAS, DEMI-PARASOLS.

NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande. 25 janv—3mPP

AVIS.

Bureaux de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 27 janvier 1873.

Par suite des violations réitérées des règlements établis par cette Compagnie pour l'exploitation de son commerce, avis est donné au public que conformément aux droits qui leur sont accordés dans leur charte, les directeurs, à dater d'aujourd'hui, se réservent le droit de rejeter et d'effacer des livres des vendeurs, à l'arrivée de ces derniers au bureau principal, tous les jeux, et l'argent payé pour les dits jeux sera remis aux vendeurs pour être remboursé aux personnes des contrats. Les dits jeux rejetés seront lus en public, par les commissaires, sur l'estrade, avant le tirage.

CHAS. T. HOWARD, Président,
H. PERALTA, Secrétaire. 28 janv—1PP

LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au No. 120 de la rue de la Commune,

Partage ses profits, au comptant, avec les personnes qui s'assurent chez elle en leur accordant la réduction (rebate) régulière de prime, à leur gré.

Elle assure contre les risques d'incendie, de rivière et de mer, et paie ses pertes de mer à la Nouvelle-Orléans, à New-York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés. 25oct—3mPP

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL —DE LA— BANQUE NATIONALE MUTUELLE —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS,

166, RUE DU CANAL,

A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF:

En caisse, monnaie courante	$ [illegible]
En caisse, or	[illegible]
Prêts et escompte	[illegible]
Bons des Etats-Unis, garantissant la circulation	[illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques	[illegible]
Dû par les agents de réserve et d'autres	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Primes sur les bonds des Etats-Unis	[illegible]
Primes sur l'or	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF:

Capital, payé	$ [illegible]
Surplus	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
	$[illegible]

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.

Deuxième Dividende Semi-Annuel, Déclaré le [illegible] Décembre, 1872.

6 1/2 pour cent aux actionnaires,
1 1/2 pour cent aux déposants.

PAUL FOURCHY, Président,
ALBERT BALDWIN, Vice-Président,
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs:

P. MASPERO, JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB, CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER, P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.
26 janv—3m—PP

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: Rue St-Pierre, No. 5 (Bâtisse Pontalba).

Assure contre les risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:

A. Socola, Jos. Mimi,
N. A. Lionoboni, Ernest Pragst,
R. Saloy.

Directeurs:

R. M. Davis, A. Maher,
A. Socola, B. Dumestre,
Rich. England, S. Cambon,
J. K. Gourdain, E. H. Mosmann,
N. A. Lionoboni, Ernest Pragst,
Jos. David, V. Battaiora,
F. Jaufroid, P. Schumacher,
J. J. Bates, R. Saloy,
G. L. Fevre, J. B. Selert,
F. Sancho, J. Newhausen,
H. Mandel, Jos. Mims,
M. Berwin, David Hughes
M. Rosenwald.
11 déc—tam PP

Ouverture de Restaurant.

M. JULES MARCHAL a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il ouvre aujourd'hui, 1er février, un restaurant au No 19 de la rue Union, entre St-Charles et Carondelet.

Le propriétaire n'ayant rien épargné pour s'assurer le bienveillant patronage du public, il annonce avec plaisir qu'il servira à son nouvel établissement des repas somptueux et d'excellents vins à des prix plus modérés que partout ailleurs. 1er fév—3

DROGUERIE P. CUSACHS

EN magasin, reçu dernièrement:

ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO,
SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME et autres Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraîche.
FLEURS MONDÉES, nouvelles.
FECULE DE POMMES DE TERRE des Vosges, en vrac et en paquets, marque Groult.
EAU DE FLEURS D'ORANGERS en estagnons et damejeannes.
GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités.
ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Tapelle Keiser Jay & Co., de Paris.
CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN d'INDIGO.
EMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros.
SAFFRAN d'Espagne, 1er bois,
do. do do.
A vendre par
P. CUSACHS.
18 déc—DMaJ Angle Royale et St-Philippe.

LIQUIDATION POSITIVE DE LA MAISON LELIEVRE,

174.........RUE ROYALE.........174
—Et de sa Succursale—
No. 9 rue Baronne, près Canal.

CETTE Ancienne Maison invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter dans ses magasins les articles suivants: LIVRES DE PRIÈRES aux reliures les plus variées et les plus riches.

MAÇONNERIE, CHAPELETS, montures or et argent, de toutes les descriptions.
BÉNITIERS des plus nouveaux modèles.
CRUCIFIX et STATUES de toutes les grandeurs.
MEDAILLES or et argent, très variées.
VASES et CORBEILLES en porcelaine pour autel et pour salon; Bouquets et Fleurs Artificielles.
PAPETERIE et Fournitures de Bureaux.
LIVRES d'Ecoles, Anglais et Français.

Tous ces articles seront vendus au prix coûtant. 1[illegible]an—mar jeu dim PP

Avis.

LES soussignés ont été nommés agents de la "North British and Mercantile Insurance Company," pour la Nouvelle-Orléans.

Ils sont prêts à accepter des risques sur les propriétés, aux taux courants, avec la réduction ordinaire.

Capital en or	$[illegible]
Actif aux Etats-Unis, pour risques d'incendie	1,[illegible]

La compagnie a été établie en 1809.

Toutes les pertes sont payées après règlement au bureau de l'agence.

FITZGERALD & VANDERFORD, Agents,
Au No. 2 de la rue Carondelet.
22 jan—2m dim mer jeu PP Salle 23, en prenant

J. A. D'HÉMECOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HÉMECOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

98...Rue Vieille-Levée...98

GRANDE

Fabrique de Candi.

CANDIE EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs,
GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. F. Stiehl.
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
10 janv—6m

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:

A. SOCOLA, JOS. DAVID,
F. JAUFROID, G. W. DUNBAR,
M. BERWIN, R. ENGLAND,
M. A. LLAMBIAS, J. K. GOURDAIN.
R. M. DAVIS, Président.
12 janv—G NUMA LANDRY, Caissier.

ASSURANCE.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,

A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.

Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que cette Compagnie émet des polices d'assurance de la vie, sur tous les plans approuvés, à aussi bas prix qu'aucune autre compagnie. Aucune police n'est forfaite. Les pertes sont déterminées et réglées avec promptitude et libéralité.

1 déc—3mPP JAMES H. LOW, Président.

Association d'Assurances Mutuelles —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Bureau, 103, rue du Canal.

QUATRIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.—1872.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$317,193 65	
" maritimes	154,[illegible] 13	
" de rivières	79,[illegible] [illegible]	$550,475 84
En moins—primes non expirées	$253,929 14	
Primes remboursées	1,[illegible] 65	287,[illegible] 39
Primes nettes acquises		$313,[illegible] 25
Pertes par les incendies	$91,357 97	
" sur les mers	34,[illegible] 01	
" sur les rivières	6,081 10	
Réservé pour pertes non réglées	107,500	
	$169,[illegible] 98	
Réassurances	15,573 [illegible]	
Compte des dépenses	15,588 13	
Refaction (rebate)	3,794 95	
Profits et pertes	1,038 [illegible]	
En plus—2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	22,69	
En moins: Escompte et intérêts	17,671 91	4,981 01
		$[illegible],[illegible] 53
Bénéfices nets		$[illegible] 72

—ACTIF—

Balance due sur Stock-notes	$[illegible],799 94
En caisse	117,615 09
Billets et effets à recevoir	[illegible],302 57
Actions et Bonds	[illegible],799 [illegible]
Propriétés foncières	[illegible],206 69
Primes en voie de collection	7,[illegible] 68
Assessment de 65 pour cent sur $[illegible],175.90	[illegible],[illegible] 39
Compte suspendu	59 60
Total	$1,[illegible],[illegible] 57

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$539,799 88	
Primes sur la marine	374,513 80	
Primes sur les rivières	208,081 95	$1,122,[illegible] 57
Primes non expirées	253,929 14	
Primes rendues	3,349 [illegible]	289,[illegible] 33
Primes nettes acquises en 1872		$[illegible],117 25
Pertes, dépenses, réassurances, réfaction (rebate), etc.		
Premier quartier	$[illegible],147 50	
Second do	110,133 43	
Troisième do	79,365 61	
Quatrième do	[illegible],[illegible] 53	[illegible],604 36
Profit net de 1872		$[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 30 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $[illegible],175 90; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Chs. Cavaroc, Arthur Poincy,
Chs. De Buys, J. Eglé,
Leon Hasé, Jr., P. S. Wiltz,
E. F. Mioton, Léon Queyrouze,
Wm. Agar, John Rocchi,
S. Odillon, J. B. Lovert.
3 fév—3m PP

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

No 1 [illegible]
[illegible] Candi en gros et en petits bâtons,
[illegible] à la crème,
[illegible] (Horehound),
[illegible] américains,
[illegible]
[illegible] de Chocolat,
[illegible]

[illegible] COM[illegible] DE CONFISERIE
GATEAUX
GATEAUX DE MARIAGE
[illegible]

[illegible] toutes sortes d'Articles
[illegible] FRANÇAISES, tels que
[illegible] de fantaisie,
[illegible] toutes grandeurs,
[illegible] de pâte de gomme,
[illegible] et argent,
[illegible] de roses,
[illegible]
[illegible] d'abondance,
[illegible] de fantaisie,
[illegible] de dentelle, etc.
[illegible] vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

RUE VIEILLE-LEVÉE:

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, ESSENCE DE CAFÉ, &c.

Fire Works!

ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS,
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY
LITTLE SHOO FLY.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1er oct. 1872—1anPP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE [illegible] FÉVRIER—CLASSE No 27.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	15me.
47	7	55	3	13	[illegible]0	26	30	4	58	7[illegible]	28	45	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salles de la Compagnie, [illegible] nous apposons notre signature Nouvelle Orléans, Louisiane ce 1er Février 1873

H. PERALTA,
ADAM GIFFAN,
Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries. 3fev [illegible]

L. VIPLE,

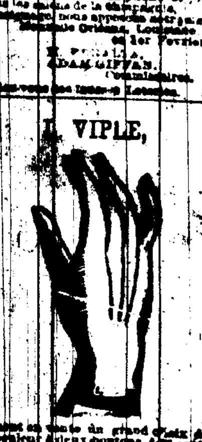

Actuellement en vente un grand choix de Gants de couleur à deux boutons, à 75 cents.
3nov—3m—NDM PP

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE

207..........Chartres Street..........207
Entre Dumaine et Ste. Anne.

3 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.

Bonbons fins assortis, Fruits du pays glacés, Boîtes, sacs et cornets pour baptêmes.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 23 janv—1an

R. B. MANNION

29......RUE CARONDELET......29
—Nouvelle-Orléans—

EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur
MM. N. M. Rothschild & Sons......Londres;
De Rothschild Frères......Paris;
S. M. de Rothschild......Vienne;
M. A. de Rothschild & Sons......Frankfort;
et tous leurs correspondants.
1janv—6m PP

LOUIS GRUNEWALD,

Au No 129 de la rue du Canal (Bâtisse Touro)

LE plus grand magasin de pianos et de musique du sud.

Instruments de musique en gros et en détail. Seul agent des fabriques de pianos de Steinway, Knabe et Haines. Dépôt pour la vente en gros des pianos de Pleyel. Bisoltil et Wintermeyer. Agence pour la vente en gros des cordes de Mayer de Brandis et Trayser. Importation directe d'instruments de musique, cordes, etc.
1janv—1an PP

H. CLOSTERMANN | [illegible] BAYLE

CLOSTERMANN —&— BAYLE,

IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

La maison la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "[illegible]" dont elle fait une spécialité.

L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats, et donne à la maison tous les avantages que la concurrence [illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres de [illegible] et sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la raffinerie provenant de la Raffinerie Crescent City.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "C" toute Louisiane" et [illegible] "Pelican".
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE.—Différentes qualités de [illegible] d'habitation, en barils, demi-barils et [illegible]
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.
5janv—1an

J. SAGET, Armurier,

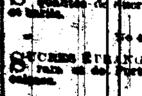

[illegible]...Rue de Chartres...[illegible]

[illegible]